

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

**LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2025,  
LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :**

Règlement 738-2025 modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de renforcer certaines dispositions en cas d'infraction

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE [WWW.CHERTSEY.CA](http://WWW.CHERTSEY.CA) OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.



M. Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.



M. Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier